NATIONS UNIES

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

*Quarante et unième session*

DOCUMENTS OFFICIELS

**1423e** séance

*Mercredi 6 juillet 1966*

*à 15 h 20*

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

*Pages*

Points 2, 3, 4, 5, 7, 8, 10 et 17 de l'ordre du jour:
Débat général *(suite)*
Orateurs:
M. Varela (Panama) . . . . . 21
M. Seydoux (France) . . . . . 23
M. Fischbach (Luxembourg) . . . . . 25
M. Rahnema (Iran) . . . . . 26
M. Roullier (IMCO) . . . . . 29

*Président :* M. T. BOUATTOURA (Algérie).

*Présents :*

Les représentants des Etats suivants : Algérie, Cameroun, Canada, Chili, Dahomey, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Grèce, Inde, Irak, Iran, Luxembourg, Maroc, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Suède, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Australie, Bulgarie, Italie, Norvège, Tunisie.

Les observateurs des Etats non membres suivants : Saint-Siège, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé, Organisation météorologique mondiale, Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime.

## POINTS 2, 3, 4, 5, 7, 8, 10 ET 17, DE L'ORDRE DU JOUR

**Tendances économiques mondiales (E/4053 et additifs, E/4152, E/4187 et additifs, E/4221, E/4224 et Add.1 ; E/ECE/613 ; E/CN.12/752 et Add.1 et 2, E/CN.12/754 ; E/CN.14/345)**

**Examen général du développement, de la coordination et de la concentration de l'ensemble des programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme (E/4182 et Add.1, E/4183, E/4185/Rev.1 et Rev.1/Add.1, E/4188 et Add.1, E/4190, E/4191 et Corr.1 et 2, E/4193, E/4195 et Add.1, E/4197 et Add.1 et 2, E/4198 et Add.1, E/4199 et Add.1, E/4202, E/4205, E/4209, E/4215 et Corr.1)**

**Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil (E/4216)**

**Décennie des Nations Unies pour le développement (E/4196 et Add.1 à 3)**

**Planification et projections économiques (E/4046/Rev.1, E/4207 et Add.1 ; E/ECE/493/Add.1)**

**Financement du développement économique**

**a) Courant international de capitaux et d'assistance (E/4170, E/4171 et Corr.2)**

**b) Moyens d'augmenter le courant international de capitaux privés (E/4189 et Corr.1 et 2)**

**Activités dans le domaine du développement industriel (E/4192 et Add.1, E/4203, E/4229 et Add.1, E/4230)**

**Progrès social**

**a) Rapport de la Commission des questions sociales (E/4206 et Add.1; E/CN.5/401)**

**b) Rapport sur la situation sociale dans le monde (E/CN.5/402 et Add.1 et 2; E/L.1125)**

**c) Rapport sur un programme de recherche et de formation en liaison avec des projets de développement régional (E/4228; E/CN.5/403)**

### DÉBAT GÉNÉRAL *(suite)*

1. M. VARELA (Panama) dit que la première partie de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1965* (E/4187 et additifs) expose en termes saisissants la grave situation dans laquelle se trouvent les pays en voie de développement : ils doivent obtenir le capital nécessaire pour couvrir les besoins urgents de leurs populations, dont le chiffre paraît devoir doubler au cours des 25 prochaines années. Un taux de croissance aussi rapide appelle un effort exceptionnel de la part des dirigeants, sur le plan national et sur le plan international. Malheureusement on n'entrevoit guère de possibilité immédiate de mettre au point une solution favorable. Comme le Secrétaire général et le Directeur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) l'ont signalé à la 1421e séance, le montant net des investissements de capitaux extérieurs a diminué au cours des cinq premières années de la Décennie des Nations Unies pour le développement, et il en a résulté une diminution de la formation brute de capital, qui est passée de 6 % au cours de la décennie 1950-1960 à moins de 4 % à l'heure actuelle. Les pays en voie de développement sont enfermés dans un cercle vicieux : ils sont pauvres parce qu'ils manquent de capital et ils

sont dans l'impossibilité d'accumuler du capital parce qu'ils sont pauvres. Au surplus, ils ne peuvent accroître leur épargne nationale au taux voulu par le processus de développement parce que leurs revenus sont faibles et qu'ils doivent en consacrer une forte proportion à l'achat d'articles de consommation indispensables.

2. Si l'on veut atteindre les objectifs économiques de la Charte, il faut stimuler plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici l'intérêt pour une coopération internationale qui puisse bénéficier à la fois à celui qui reçoit et à celui qui donne. C'est seulement de cette manière que l'on pourra combler l'écart important qui existe entre les nations riches et les nations pauvres et rendre effective l'intention humanitaire de fournir une assistance aux pays moins favorisés.

3. La délégation du Panama apprécie les efforts accomplis — comme en témoigne le trente-deuxième rapport du Comité administratif de coordination (CAC) (E/4191 et Corr.1 et 2) — pour obtenir des résultats concrets dans la mise en œuvre, la coordination et la concentration de tous les programmes des institutions des Nations Unies dans le domaine du développement économique et social. M. Varela a confiance que ces efforts seront poursuivis, car une meilleure coordination est le seul moyen d'utiliser au mieux les ressources financières et humaines dont on dispose.

4. Il regrette d'avoir à dire que l'activité du CAC en matière d'évaluation des programmes est insuffisante. Comme il est dit au paragraphe 77 du rapport du Comité spécial de coordination (E/4215), elle est un peu faible et négative. Il est décourageant de constater que le CAC considère que l'évaluation des programmes relève presque entièrement de la compétence des gouvernements. S'il est vrai que l'évaluation des programmes revêt une importance capitale pour les gouvernements des pays dans lesquels les programmes sont mis à exécution, elle devrait préoccuper au même titre les Nations Unies, et elle est une des fonctions les plus utiles du Conseil. Lorsqu'il s'agit de programmes entrepris conjointement, il devrait y avoir également une responsabilité commune en matière d'évaluation, car sans une évaluation objective, les ressources financières et humaines des Nations Unies et celles des pays en voie de développement seraient dépensées en pure perte.

5. La délégation panamienne suggère que les membres du CAC, tout en poursuivant les efforts qu'ils déploient pour obtenir que les programmes des Nations Unies soient réellement complémentaires, assurent également, en coopération avec les gouvernements, l'évaluation indispensable de l'exécution et des résultats des programmes. Il est essentiel d'établir avec certitude si l'action entreprise pour relever le niveau de vie dans les pays en voie de développement est effective et efficace.

6. Le rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Décennie des Nations Unies pour le développement (E/4196 et Add.1 à 3) brosse un tableau décourageant : non seulement les objectifs n'ont pas été atteints, mais il y a même eu une régression au cours des cinq premières années de la Décennie. La croissance économique et le progrès social supposent la mobilisation de toutes les ressources d'une nation, par les propres efforts de celle-ci et avec l'aide extérieure. Cette mobilisation ne se fait pas spontanément; elle doit être stimulée par l'enthousiasme, l'efficacité et la compréhension. La tâche qui incombe au Conseil et aux autres organes intéressés consiste à soutenir et à coordonner l'action entreprise pour donner aux peuples le maximum de bien-être — c'est la seule façon d'assurer la paix et la fraternité entre nations. Comme le Pape Paul VI l'a dit, le développement est le nouveau nom de la paix. A en juger par les résultats de la première moitié de la Décennie, des ajustements et des corrections sont nécessaires pour donner plus de champ à l'effort humain, pour favoriser les relations économiques et sociales entre nations et pour exercer une influence salutaire sur toutes les classes au moyen de l'action et de l'influence dynamiques des Nations Unies.

7. La délégation panamienne a jugé excellent le travail accompli par le Comité de la planification du développement, dont rend compte son rapport (E/4207). Toutefois, M. Varela partage le sentiment d'inquiétude qu'éprouve le Comité devant la lenteur avec laquelle les plans sont mis en œuvre dans les pays en voie de développement. Il semble que les insuffisances dont il est fait état sont dues, dans bien des cas, au processus de planification lui-même, car celui-ci méconnaît parfois des réalités qui ne peuvent s'exprimer en statistiques. Comme le savent ceux qui ont la responsabilité de l'action concrète, la science économique n'a pas d'explications ni de solutions toutes faites ; elle fournit simplement des instruments et des méthodes pour l'analyse des problèmes à résoudre ainsi que le moyen de faire un choix entre diverses possibilités d'action. Sans planification judicieuse, il ne peut y avoir de mise en œuvre satisfaisante. On a dit et répété que les retards dans l'élaboration des plans de développement et les insuffisances de ces plans empêchent les pays en voie de développement de mettre pleinement à profit l'assistance financière ; mais, sans vouloir justifier l'attitude des pays développés, M. Varela se demande si le fait que les conditions, en général onéreuses, imposées par les pays développés ne sont pas remplies ou le fait que les plans sont souvent préparés en fonction seulement des possibilités de financement par des organes internationaux sont bien les principaux facteurs négatifs. La coopération internationale et les projections de l'économie mondiale ne servent à rien si l'on néglige les réalités non exprimables en chiffres qui existent dans les pays en voie de développement. Chaque économie a son évolution propre. Tous les intéressés doivent concourir, chacun dans sa sphère d'influence, à éliminer dans un esprit de générosité et de compréhension les obstacles qui surgissent le long de la route.

8. C'est dans cet esprit que la délégation panamienne s'adresse à toutes les institutions des Nations Unies et aux pays développés pour qu'ils tiennent dûment compte des conditions propres à chaque pays en voie de développement afin qu'une assistance technique et financière extérieure puisse contribuer à un progrès plus effectif. Ainsi que le Directeur du PNUD

l'a demandé avec insistance, il est urgent de mobiliser en quantités accrues et à des conditions favorables le capital extérieur, afin de répondre aux efforts héroïques des pays en voie de développement et d'assurer à leurs habitants les moyens de mener une vie décente. Les progrès réalisés jusqu'ici au cours de la Décennie du développement ne correspondent pas aux résultats obtenus pendant la décennie 1950-1960; il faut tout faire pour que la situation se retourne. Les pays industrialisés doivent mieux comprendre les besoins des pays en voie de développement, l'assistance financière et technique doit être accordée à des conditions moins onéreuses et les investissements nets dans les pays peu développés doivent être accrus. Ce n'est que par un progrès réel et rapide dans cette voie que les programmes actuels et futurs pourront apporter une contribution non négligeable à l'élimination de la faim, de la maladie et de la misère — fléaux qui affligent à présent la plus grande partie de l'humanité.

9. M. SEYDOUX (France) pense que la composition élargie et plus représentative du Conseil sera utile aux débats de la session sur le problème complexe du développement économique et social.

10. Dans sa déclaration d'ouverture, le Secrétaire général a analysé avec lucidité la situation actuelle et les dangers qu'elle recèle du fait de l'écart grandissant entre les revenus moyens par habitant dans les pays riches et dans les pays moins favorisés. Les solutions qu'il propose peuvent ne pas entraîner l'adhésion unanime des Etats Membres, mais elles méritent un examen approfondi par le Conseil et ses organes techniques. La délégation française est reconnaissante au Secrétaire général d'avoir à nouveau provoqué ses réflexions sur un des problèmes les plus importants du monde actuel.

11. M. Seydoux tient à présenter d'abord quelques remarques sur l'évolution récente de l'économie française et ses perspectives d'avenir. Si un enseignement peut en être tiré, ce n'est pas seulement à cause de son aspect interne, ou national; c'est aussi parce que cette évolution tend à resserrer les liens qui existent entre la France et le reste du monde, soit grâce à une intégration plus poussée d'économies comparables, soit par le moyen d'une aide économique et technique substantielle aux pays sous-développés.

12. Depuis le milieu de 1963, les graves dangers qui menacent l'équilibre de la balance commerciale et la stabilité de la monnaie ont conduit le Gouvernement français à entreprendre une remise en ordre systématique de l'économie et des finances. La fermeté dont il a fait preuve dans le domaine des prix, la constitution d'un excédent budgétaire et le contrôle du crédit ont tendu à redresser les mauvaises habitudes engendrées par l'inflation. Néanmoins, cette remise en ordre ne s'est pas traduite par un ralentissement marqué de l'activité économique. En 1965, le produit national brut a encore augmenté de 3,4 % et l'on n'a pas enregistré de chômage important ni d'augmentation sensible du nombre des faillites; en revanche, l'indice des prix n'a augmenté que de 2,5 %, contre 5 % en moyenne les années précédentes; la balance commerciale a été rééquilibrée et, si les investissements privés ont progressé nettement moins vite, l'équipement collectif a, malgré la rigueur budgétaire, été renforcé de manière substantielle.

13. Cette évolution montre que l'on peut réussir un redressement économique sans provoquer de récession et sans sacrifier les perspectives à long terme de l'économie. L'opération a réussi pour trois raisons: d'abord, les décisions ont été prises à temps, hors de la menace d'une crise immédiate; ensuite, le gouvernement a agi sur tous les fronts à la fois; enfin, la situation internationale a favorisé le redressement français dans la mesure où celui-ci n'a pas été contrarié par l'insuffisance de la demande extérieure ni par une trop forte hausse des prix mondiaux.

14. La production industrielle, qui en juin 1965 avait retrouvé le niveau maximum atteint l'année précédente, s'accroît maintenant à un rythme annuel de l'ordre de 5 à 6 %, ce qui est conforme aux prévisions faites par le gouvernement pour l'ensemble de l'année. En fixant un objectif modéré, le gouvernement a voulu éviter qu'une reprise trop rapide n'entraîne la renaissance des pressions inflationnistes et ne conduise à de nouvelles mesures restrictives. D'autre part, il a voulu tenir compte du fait que le monde occidental connaissait une expansion accélérée et, dans certains cas, un excédent de demande par rapport aux capacités de production. Conscient de ses responsabilités envers la communauté internationale, le Gouvernement français n'a pas voulu que des fluctuations conjoncturelles trop fortes de l'économie française puissent contribuer à aggraver les tensions existantes ou à faire naître des tensions nouvelles. Il estime que chaque Etat a le devoir de régulariser le cours de son économie pour ne pas lancer chez les autres des vagues alternantes d'inflation ou de récession. Il espère en retour que l'évolution des prix français, toujours à la merci d'un excès de la demande interne, ne sera pas menacée, au cours des prochaines années, par le déséquilibre venant de pays étrangers.

15. La reprise de l'expansion doit rendre possible une ouverture plus large de l'économie française sur le monde extérieur. C'est là, en fait, l'une des hypothèses fondamentales sur lesquelles repose le Ve Plan de développement français, qui s'étend jusqu'en 1970. Le Plan se fonde sur le taux de croissance annuel de 5 %, c'est-à-dire sur un chiffre qui n'est ni trop modeste ni excessif. Les prévisions d'emploi des ressources attendues de la production nationale s'efforcent de ménager les possibilités d'investissement qu'exigent la situation actuelle de l'économie française et les besoins de son développement. Le Ve Plan n'est pas un plan d'abondance ni de facilité: les revenus croîtront moins vite que la production, et la consommation croîtra elle-même moins vite que les revenus. Toutefois, cette rigueur est nécessaire. Pour préserver l'avenir, priorité doit être donnée aux investissements productifs et aux équipements collectifs.

16. Comme tant d'autres pays, la France, pour faire face à son expansion démographique, doit créer des millions d'emplois dans l'industrie et dans les services, au cours des cinq prochaines années. Il lui faut en

même temps moderniser son agriculture, parfaire l'équipement du territoire, rendre l'industrie plus compétitive et transformer les villes grâce à l'urbanisme. Une telle politique exige un effort sérieux de la part de tous les intéressés. Le gouvernement veille à ce que les besoins les plus urgents soient satisfaits par priorité, que dans la distribution des revenus les groupes les plus défavorisés, notamment les agriculteurs, soient avantagés et que, dans les dépenses publiques, la préférence soit donnée aux équipements sociaux et aux logements.

17. L'objectif du Ve Plan est d'organiser l'intégration progressive de l'économie française dans l'économie mondiale. Il ne se contente pas d'envisager une augmentation rapide des importations et des exportations, il met au premier rang la nécessité pour le pays de s'adapter, sur les marchés extérieurs et sur ses propres marchés, à une concurrence accrue. La France veut être un pays de plus en plus moderne, de plus en plus ouvert à la concurrence internationale.

18. Au cours de la deuxième moitié de la décennie, alors que le volume de la production intérieure ne croîtra que de 5 % par an, celui des importations augmentera de 8,8 % et la part de ces importations dans les ressources totales du pays passera de 13 % à 18 % environ. Afin de maintenir l'équilibre de la balance commerciale, il sera nécessaire d'accroître fortement les exportations, et cet accroissement devra être d'une ampleur telle qu'elle permette de maintenir un courant substantiel d'assistance aux pays sous-développés et de faire face au solde, probablement déficitaire, des transactions non commerciales.

19. Pour élaborer leurs prévisions, les auteurs du Plan se sont fondés sur l'évolution probable des échanges internationaux de 1965 à 1970. Ils ont été aidés dans leur tâche par les études prospectives des institutions internationales, notamment celles de l'ONU et de la FAO. M. Seydoux se plaît à souligner ce fait, car, lorsque la délégation française s'était associée à celles qui, au Conseil, ont recommandé la création du Centre de projections et de programmation économiques, elle ne pensait pas qu'elle en recevrait aussi rapidement un si précieux concours. Il exprime l'espoir que les travaux du Centre ne ralentiront pas et que nombreux seront les pays qui pourront en bénéficier.

20. Le Ve Plan français traduit la volonté d'abandonner les pratiques protectionnistes qui ont caractérisé l'économie française pendant si longtemps. En visant à assurer le maximum d'expansion dans la stabilité des prix, le Plan s'insère harmonieusement dans le cadre d'une coopération internationale qui est une exigence fondamentale des temps actuels.

21. C'est tout naturellement à l'égard de ses voisins les plus proches que s'exerce en premier lieu l'esprit de coopération de la France. La Communauté économique européenne s'est efforcée d'intégrer six économies d'évolution divergente. Le 11 mai 1966, à Bruxelles, les Six se sont mis d'accord sur le financement d'une politique agricole commune et sur les conditions dans lesquelles les produits agricoles et industriels circuleront en fin de compte librement à l'intérieur de la Communauté. Cet accord est une nouvelle étape vers la création d'un vaste marché européen, libéré d'entraves intérieures et doté d'une force d'expansion comparable à celle des grandes unités économiques qui existent dans le monde.

22. Cet accord est également important pour les autres pays, qui peuvent y voir le gage d'une reprise des négociations qu'ils avaient engagées avec la Communauté ou d'une application désormais assurée des accords déjà conclus. Le renforcement de la solidarité des Six peut aussi contribuer au succès des négociations tarifaires du GATT en cours à Genève. Grâce à un abaissement réciproque et généralisé des obstacles aux échanges, une nouvelle impulsion pourra être donnée au commerce international. En outre, l'aide consentie par la Communauté à certaines régions sous-développées ne s'est pas ralentie, ainsi qu'en témoigne la conclusion d'arrangements nouveaux ou le renouvellement d'accords existants.

23. Ainsi, la Communauté montre la contribution précieuse qu'un régionalisme bien compris peut apporter non seulement au développement de la « province » qu'il représente, mais aussi au progrès des relations économiques internationales. L'heureuse évolution des relations de la France avec les pays de l'Europe orientale a été jalonnée par la négociation d'accords à long terme tendant au développement des échanges et par l'adoption de formules nouvelles. Sur le plan industriel, le gouvernement facilite la constitution de sociétés mixtes de production de manière à limiter les inconvénients du régime contingentaire. Par ailleurs, il a également créé des sociétés mixtes de commercialisation dont le but essentiel est le placement sur le marché français des produits venant de l'Est. Au début de 1966, le gouvernement a pris de nouvelles mesures de libération des échanges, et le pourcentage des produits en provenance de l'Europe orientale dont l'importation n'est plus soumise au contingentement est passé à 80 % environ. Un régime de convertibilité a remplacé ou assoupli les accords bilatéraux de paiements. Le communiqué publié à l'issue du récent voyage du Président de la République française en Union soviétique montre que les deux gouvernements accordent une grande place aux questions qui touchent à la culture, à la science et à la technique.

24. La mise en œuvre des dispositions des accords conclus s'est heurtée parfois à des difficultés tenant surtout à la différence des régimes économiques et sociaux. Jusqu'à présent, les difficultés n'ont pas toutes été vaincues. Ce qu'il faut surtout, c'est avoir, de part et d'autre, la volonté politique de les surmonter et de transformer les bonnes intentions en actes positifs. Chaque fois que cette volonté a prévalu, elle a permis la conclusion d'arrangements qui se sont traduits par un accroissement substantiel des échanges entre les parties intéressées. La France est encouragée à poursuivre ses efforts dans cette voie par les résultats supérieurs que d'autres pays occidentaux ont obtenus dans ce domaine.

25. La France s'efforce également, par le commerce, les capitaux ou les hommes, de venir en aide aux économies moins développées. Malheureusement, en 1966,

comme l'a souligné le Secrétaire général, les problèmes généraux du sous-développement apparaissent toujours aussi graves, sinon plus aigus. Il convient de rappeler les difficultés structurelles des économies en voie de développement pour mieux apprécier la tentative du Gouvernement français de les combattre. La première partie de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1965* relève l'insuffisance des recettes commerciales de ces pays et souligne que, considérés ensemble, ils ont enregistré, presque sans interruption, un déficit de leur balance commerciale depuis le commencement des années cinquante. Ces pays sont donc étroitement tributaires de l'aide étrangère. Depuis quelques années, on note une certaine défaillance de l'aide publique alors que la charge de l'endettement du tiers monde atteint un niveau difficilement tolérable.

26. Enfin, il faut bien constater une pénurie de techniciens capables d'assumer les tâches liées au processus du développement, même si les fonds nécessaires sont disponibles. Aussi la France s'efforce-t-elle d'apporter une solution aux trois problèmes de l'insuffisance des recettes commerciales, de l'insuffisance de l'aide financière et du manque d'hommes qualifiés.

27. La balance commerciale de la France avec les pays en voie de développement est débitrice, ce qui rend disponibles, pour le développement économique, des ressources en devises relativement considérables : 606 millions de dollars en 1965. Ces ressources pourraient encore être plus importantes si tous les pays industrialisés acceptaient de lutter contre les fluctuations excessives des cours des produits primaires et de s'engager dans la voie des accords par produit. Le Gouvernement français a accepté, notamment dans le cas du cacao, de contribuer financièrement à la constitution de stocks régulateurs, afin d'accroître les recettes d'exportation des pays en voie de développement plus sûrement que ne le feraient des méthodes de financement complémentaire.

28. En 1965, le volume total de l'aide fournie par la France aux pays en voie de développement s'est élevé à 1 300 millions de dollars, ce qui représente 1,85 % du revenu national français, soit un taux nettement supérieur au taux recommandé par la première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. L'aide publique représente environ 60 % du volume total, les dons figurant dans ce chiffre pour 80 %. En outre, les 43 532 conseillers et experts envoyés par le Gouvernement français dans les pays en voie de développement représentent environ 50 % du total de l'assistance technique et culturelle apportée au tiers monde par les membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

29. La politique économique que M. Seydoux a décrite repose sur trois principes essentiels. Le premier est celui de l'acceptation du caractère universel et permanent de l'assistance internationale. A ce propos, la France s'efforcera de confirmer la tendance récente à un certain « redéploiement géographique » de son aide afin que l'ensemble des pays en voie de développement puisse en bénéficier. Elle s'efforcera aussi d'améliorer ses méthodes d'assistance. A cet égard, le meilleur moyen est de laisser au pays assisté l'initiative d'exprimer ses propres besoins et de parvenir avec lui — ainsi qu'il vient d'être fait dans les accords franco-algériens de coopération du 29 juillet 1965 — à une gestion en commun de l'assistance économique et technique. Le deuxième principe est celui de l'interdépendance des économies. Dans le monde actuel, le meilleur moyen de contribuer au développement harmonieux des relations économiques internationales serait que chaque pays maintienne une économie saine qui contribuerait à assurer l'équilibre général et l'expansion économique sans inflation. Le troisième principe est celui de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats ; c'est une règle de conduite que la France respecte scrupuleusement dans ses rapports avec les pays en voie de développement.

30. En terminant, le représentant de la France fait observer que l'expansion régulière et équilibrée des pays industriels et le progrès accéléré des pays peu développés sont deux aspects complémentaires d'un problème d'importance vitale pour le Conseil.

31. M. FISCHBACH (Luxembourg) fait remarquer que chacun des huit points qui font l'objet du débat n'est qu'un aspect du problème d'ensemble qui consiste à réduire l'écart existant entre les niveaux de vie dans les différentes parties du monde. Il est donc réconfortant de constater que le premier résultat de la Décennie du développement a été de rendre l'opinion publique plus consciente des problèmes de développement et d'amener tous les pays, développés ou en voie de développement, à prendre conscience de leurs devoirs et de leurs responsabilités dans ce domaine. La Décennie du développement a donné une impulsion nouvelle et décisive à la science du développement, qui englobe l'analyse systématique, au niveau national et international, des problèmes relatifs à la réorganisation des économies, l'élaboration de plans et leur mise en œuvre. Ainsi, la complexité du processus de développement a été mise en lumière, et l'on s'est aperçu que les facteurs essentiels de ce processus sont non seulement l'assistance technique et financière mais aussi la façon dont les pays en voie de développement peuvent absorber cette assistance. A cet égard, M. Fischbach insiste sur l'importance du travail entrepris récemment par le Secrétariat des Nations Unies dans le domaine de la programmation et de la planification et il attire l'attention du Conseil sur le rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Décennie du développement, qui révèle clairement l'interdépendance des problèmes relatifs au développement et la nécessité de s'unir pour les résoudre.

32. Toutefois, les progrès réalisés dans le domaine du développement ne sont pas totalement encourageants. Les objectifs fixés par l'Assemblée générale dans sa résolution 1710 (XVI) n'ont pas été atteints. De plus, le courant de capitaux à destination des pays en voie de développement tend à se ralentir, alors qu'il était déjà insuffisant. De fait, la BIRD a estimé à 3 ou 4 milliards de dollars par an le montant des capitaux nécessaires qui font défaut ; or, sans ces capitaux, le développement

est entravé, que l'on dispose ou non des autres facteurs susmentionnés.

33. Mise à part la question de la valeur relative des capitaux privés et des capitaux publics en tant qu'outils de développement, il est certain que si l'on veut stimuler la croissance économique des pays en voie de développement sans leur imposer un service de la dette insupportable, il faut au moins leur permettre de se procurer une part importante des capitaux dont ils ont besoin à des conditions beaucoup plus favorables que celles qui sont en vigueur sur les marchés financiers mondiaux ou bien leur fournir ces capitaux sous la forme de dons. Cette méthode exigerait évidemment du gouvernement du pays donateur qu'il prenne des mesures pour équilibrer son budget et éviter une tension excessive sur les marchés financiers. D'autre part, les gouvernements qui adoptent cette méthode risquent de se voir accuser de négliger les priorités nationales au bénéfice de pays éloignés et devraient par conséquent convaincre leurs parlements respectifs de la sagesse de leur politique. Autrement dit, les services de l'Etat ne sauraient se borner à élaborer une politique rationnelle d'aide au développement, puisque l'exécution de cette politique dépend forcément d'un grand nombre de facteurs qui n'ont rien à voir avec les problèmes de développement et qui ne relèvent pas toujours de l'analyse rationnelle. C'est pourquoi il importe non seulement que gouvernements et parlements prennent conscience de la nécessité d'aider les pays en voie de développement, mais aussi qu'ils soient informés de l'usage qui a été fait de leurs capitaux, et surtout qu'ils aient l'assurance que ces capitaux sont utilisés de la manière la plus rationnelle et la plus efficace. C'est pour cela qu'il convient de discuter avec la plus grande attention les études d'évaluation dont le Conseil est saisi au titre du point 15 de son ordre du jour (Evaluation des programmes de coopération technique). M. Fischbach espère que ces études seront entreprises d'une manière de plus en plus systématique, faute de quoi les pays donateurs auront tendance à donner la préférence à l'assistance bilatérale, dont les parlements nationaux sont plus facilement en mesure de contrôler les résultats.

34. A cet égard, il est indispensable que l'ONU, ses divers organes, et les institutions qui lui sont reliées soient considérés comme ayant un but commun et formant un tout. Il est regrettable que, depuis quelques années, un grand nombre d'activités aient été entreprises et des organismes créés pour traiter de problèmes que l'opinion publique, dans des pays tels que le Luxembourg, commence à considérer comme fondamentalement résolus. Le rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Décennie du développement est encourageant, car il démontre clairement la nécessité de coordonner les divers éléments de l'appareil complexe des Nations Unies, en prenant en considération les intentions et les projets des gouvernements ainsi que de diverses organisations gouvernementales et non gouvernementales. C'est là évidemment tâche difficile, mais il faut à tout prix éviter le double emploi. Le Gouvernement du Luxembourg estime donc qu'il importe au premier chef que le Conseil assume pleinement les fonctions de coordination qui lui sont confiées par la Charte. Le Conseil est maintenant un organe pleinement représentatif et, aidé par le Comité spécial de coordination ainsi que par le Comité de la planification du développement, il a une compétence bien définie vis-à-vis des institutions spécialisées.

35. Sous réserve de l'exigence de coordination efficace des efforts, de façon à éviter tout double emploi, le Gouvernement luxembourgeois note avec satisfaction que de nouveaux organismes vont être créés pour faire face aux besoins urgents et spécifiques des pays en voie de développement. En particulier, l'Organisation pour le développement industriel a un avenir prometteur, pourvu que persiste l'esprit de conciliation qui a présidé à sa création. Cette organisation devra naturellement collaborer étroitement avec le PNUD, puisque industrialisation et développement sont inséparables.

36. Le Gouvernement du Luxembourg suit aussi avec le plus vif intérêt les propositions visant à transformer la Commission des questions sociales et à faire reconnaître l'importance des aspects sociaux du développement.

37. Le Luxembourg est conscient de l'altération des termes de l'échange des pays exportateurs de produits de base, comme aussi de l'étroite interdépendance qui existe entre les politiques d'assistance et le commerce international. Le problème clé qui consiste à garantir aux pays en voie de développement des recettes d'exportation stables et suffisantes est encore loin d'être résolu ; à cet égard, l'échec récent de la Conférence sur le cacao n'est pas un événement particulièrement encourageant. L'expérience des années cinquante a prouvé que les pays développés étaient en mesure de faire face sans grande difficulté à des augmentations même assez fortes des prix des produits de base ; aussi le danger d'une éventuelle hausse des prix ne devrait-il pas opposer d'obstacle insurmontable aux efforts déployés en vue de résoudre le problème.

38. Quant au problème posé par l'inflation, laquelle aboutit à un gaspillage des ressources disponibles et compromet le progrès économique véritable, M. Fischbach fait remarquer que les mesures correctives doivent être adaptées à chaque cas d'espèce. Toutefois, étant donné que la poursuite d'une politique nationale risque d'entraver l'application de la politique d'autres pays, ce problème doit être étudié à l'échelle internationale. Il importe aussi que les pays développés trouvent une solution à leurs propres problèmes intérieurs et conjuguent leurs efforts pour la cause du développement, car c'est seulement ainsi qu'ils pourront contribuer au mieux-être des pays peu développés.

39. M. RAHNEMA (Iran) rappelle qu'à la trente-neuvième session du Conseil, au cours du débat stimulé par le rapport qu'avait présenté le Secrétaire général sous le titre « A mi-chemin dans la Décennie des Nations Unies pour le développement » [1], des représentants des pays traditionnellement hostiles ou méfiants à l'égard

[1] *Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes,* point 2 de l'ordre du jour, document E/4071.

de concepts tels que la planification du développement, l'industrialisation et les changements institutionnels s'étaient associés aux représentants des pays en voie de développement pour soutenir des idées qui jusqu'alors avaient eu à peine droit de cité. La résolution 1089 (XXXIX), qui reflète cet esprit nouveau et qui a été ultérieurement complétée par la résolution 2084 (XX) de l'Assemblée générale, est l'une des plus importantes que le Conseil ait adoptées, dans la mesure où elle visait à poser les questions les plus essentielles de la Décennie parvenue à mi-course et à indiquer les mesures les plus importantes qui s'imposent afin d'assurer la réalisation de ses objectifs.

40. Si l'on compare les préambules de ces deux résolutions avec les données que fournit le Secrétaire général dans son rapport intérimaire sur la Décennie, on constate à nouveau les tendances adverses déjà signalées en 1965. Le Secrétaire général reconnaît que les progrès réalisés par les pays en voie de développement ont été décevants et il expose ensuite une situation qui apparaît réellement alarmante. Le rapport confirme que l'objectif de la croissance autonome demeure aussi éloigné que jamais et que les recettes d'exportation des pays en voie de développement n'augmentent que lentement et sont insuffisantes pour financer leur développement.

41. Les deux résolutions susmentionnées préconisent une série de mesures pour surmonter les obstacles qui s'opposent à la réalisation des objectifs de la Décennie du développement ; il pourrait être intéressant de voir dans quelle mesure les recommandations du Conseil ont été suivies ou mises en œuvre par les Etats Membres, en particulier ceux à qui ces résolutions s'adressent plus directement. Par sa résolution 1089 (XXXIX), le Conseil priait instamment les Etats Membres des Nations Unies de prendre immédiatement toutes les mesures possibles pour porter le courant réel des capitaux internationaux vers les pays en voie de développement au niveau indiqué dans la recommandation A.IV.2 de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement ; or, d'après le paragraphe 145 du rapport intérimaire du Secrétaire général, le courant net de capitaux a diminué en pourcentage du produit national brut des pays fournisseurs, ce pourcentage étant tombé à 0,65 % en 1964 ; les chiffres préliminaires indiquent d'ailleurs que ce pourcentage a encore baissé en 1965. Le représentant de l'Iran signale aussi qu'en 1962, le produit national brut des pays en voie de développement représentait 182 milliards de dollars et que d'après les estimations de l'Organisation de coopération et de développement économiques, la formation du capital dans ces pays avait atteint la même année 30 milliards de dollars, soit 18 % de leur produit national brut. L'on ne saurait donc guère s'attendre à les voir augmenter encore cette proportion, compte tenu de leur consommation déjà très insuffisante. C'est pourquoi la diminution du volume de capitaux extérieurs est un handicap sérieux pour l'économie de ces pays, et si l'objectif de 1 % fixé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement n'est pas atteint, il est évident que leur situation économique et financière, aggravée par leur endettement croissant, entravera de plus en plus leurs efforts de développement.

42. Le rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Décennie du développement et la première partie de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1965* montrent que la situation des pays en voie de développement n'est guère meilleure dans les autres domaines qui font l'objet des recommandations de la résolution 1089 (XXXIX) du Conseil. Pour ce qui est des relations bilatérales avec les pays exportateurs de capitaux, la situation continue d'être marquée par l'empirisme. Certes, il est réconfortant de constater qu'en ce qui concerne les relations internationales et multilatérales, la Décennie du développement a provoqué des changements d'attitudes et d'habitudes, mais, comme le Secrétaire général le fait observer dans son rapport, les principes qui ont inspiré la proclamation de la Décennie des Nations Unies pour le développement n'ont eu que peu d'influence sur l'action internationale. C'est pourquoi on peut estimer que, dans l'ensemble, la communauté mondiale a échoué dans ses efforts pour mettre un terme au sous-développement. Nul ne saurait contester le bien-fondé du rapport du Secrétaire général ; cependant il ne saurait calmer les appréhensions graves et justifiées des pays en voie de développement, ni fournir des réponses satisfaisantes aux nombreuses questions qui les préoccupent et qu'ils sont parfaitement en droit de poser à la communauté internationale. Bien au contraire, il leur prouve une fois de plus que leur situation ne cesse de se détériorer. Dans ces conditions, il semble plus nécessaire que jamais que le Conseil cherche à déterminer les raisons essentielles de l'impasse actuelle et qu'il mette tout en œuvre pour éviter que, dans le domaine du développement, les échecs présents ne se transforment un jour en catastrophes pour la communauté mondiale tout entière. Ni les pays développés, ni les pays en voie de développement ne sont entièrement responsables de la frustration économique qui règne dans les secteurs appauvris du monde. Les pays en voie de développement font de leur mieux pour se libérer des séquelles du colonialisme et du féodalisme, et ils ont consenti d'énormes sacrifices pour pouvoir progresser dans la voie de l'indépendance économique et socio-politique. Cependant, il serait difficile de prétendre que la contribution fournie par les pays développés a été suffisante.

43. Le Gouvernement de l'Iran estime que les principaux obstacles qui entravent la lutte contre le sous-développement tiennent au refus des pays développés d'aborder cette question sous ses aspects essentiellement structurels et dans son cadre global. Il est de plus en plus évident que la lutte contre le sous-développement tend avant tout à remplacer des structures imperméables au progrès par de nouvelles structures conçues en fonction des objectifs de la croissance accélérée. C'est donc bien sous cet angle que le Conseil devrait aborder l'examen des obstacles au développement. Toute autre conception lui donnerait un caractère partiel et technocratique qui pourrait facilement conduire aux plus graves erreurs de jugement. Ce sont des obstacles structurels qui perpétuent le sous-développement, tant sur le plan national que sur le plan de l'économie mondiale dans son ensemble, et qui s'opposent à l'édifica-

tion d'un ordre économique dynamique. Les pays en voie de développement sont unanimes à admettre que les structures féodales ou semi-féodales constituent l'obstacle fondamental au développement accéléré, et la plupart d'entre eux sont déjà engagés dans le processus des grandes transformations de structure. Cependant l'économie mondiale défend jalousement ses structures établies, alléguant que ce sont précisément celles-ci qui lui ont permis d'obtenir une abondance sans précédent dans l'histoire du monde. C'est dans ce domaine qu'un effort de démystification devrait être entrepris, afin de conduire à une vue plus lucide des réalités. L'économie mondiale est celle d'un espace économique qui présente toutes les caractéristiques générales propres aux économies dites sous-développées. C'est un espace hétérogène dont les unités diffèrent dans leurs buts, dans leurs comportements et dans leurs techniques. Les relations d'échanges y sont limitées en fait à des flux dirigés des secteurs développés vers les secteurs retardataires. Comme dans les espaces sous-développés nationaux, des obstacles s'opposent à l'apparition de pôles de développement nouveaux dont bénéficieraient les secteurs appauvris. Les plans des centres de décision nationaux, publics et privés, visant à accélérer le processus général de développement entrent en conflit avec les plans d'ensemble et ceux des unités dominantes. La toute-puissance de ces grandes unités, après avoir désintégré l'économie traditionnelle des unités moins développées, continue à les réduire à une simple addition d'enclaves dont l'existence et le comportement sont soumis à des centres de décision extérieurs. L'espace économique global est caractérisé par un gaspillage flagrant des ressources humaines et économiques, par la non-participation des grandes masses à l'effort général de développement, par l'absence de toute planification rationnelle de l'économie et par des structures généralement conçues dans l'intérêt des unités dominantes qui sont hostiles à toute tentative de modifier l'ordre établi.

44. Il importe avant tout d'amorcer une discussion pour découvrir la vérité objective. Cette discussion révélerait sans nul doute que les intérêts des pays développés et ceux des pays moins développés ne sont pas irréconciliables dans leur perspective historique. L'avènement d'une économie mondiale saine et en pleine expansion supprimerait les sources actuelles de conflit et assurerait à tous les pays un niveau de vie plus élevé. Il serait peu réaliste de demander aux unités économiques dominantes de se rallier immédiatement à cette idée, mais il n'en importe pas moins de montrer que la lutte contre le sous-développement ne saurait se limiter aux unités nationales économiques considérées comme sous-développées. Il faut démontrer que l'économie mondiale, sous sa forme actuelle, est en fait une économie sous-développée et peu productive, déchirée par ses contradictions internes et incapable, de par sa structure, de tirer le meilleur parti du progrès technique. A cet égard, il importe de souligner que les efforts combinés du groupe des 77 pays ne sont en aucune façon dirigés contre tel ou tel groupe de puissances. Ils ne visent pas non plus à promouvoir les objectifs socio-économiques des pays en voie de développement au préjudice des pays plus développés. Ils reposent simplement sur le principe selon lequel, si la lutte contre le sous-développement à l'intérieur des unités nationales est indispensable à la croissance de ces unités, elle n'en reste pas moins l'un des aspects et l'une des conditions essentielles de la lutte pour le développement de l'économie mondiale. Les efforts du groupe des 77 pays constituent le début d'un mouvement de portée historique, dont le but est de préparer l'avènement d'une économie mondiale riche et en pleine expansion. C'est pourquoi ce groupe devrait poursuivre ses patients efforts pour amener les unités économiques dominantes à accepter le principe d'une transformation progressive des structures économiques du monde.

45. Le Congrès mondial des ministres de l'éducation sur l'élimination de l'analphabétisme, qui s'est réuni à Téhéran en septembre 1965, a constaté que, malgré les efforts des pays en voie de développement, le nombre des adultes illettrés s'est accru pendant la première moitié de la Décennie du développement. Reconnaissant le rôle capital que l'enseignement joue dans le développement économique, le Congrès a préconisé une série de mesures propres à promouvoir aussi rapidement que possible les objectifs d'une alphabétisation fonctionnelle et intégrée. Considérant cependant que les mesures préconisées par le Congrès pourraient être inadéquates, le Chahinchah d'Iran a invité en avril 1966 tous les Etats intéressés à verser l'équivalent d'une journée de leurs dépenses militaires au profit de la Campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle. Si cet appel avait été entendu, un fonds d'environ 400 millions de dollars aurait été créé et une réaction en chaîne aurait été déclenchée dans le monde en vue de consolider la paix par le développement. Malheureusement, bien que le Gouvernement iranien ait remis à l'UNESCO l'équivalent d'une journée de ses dépenses militaires, d'autres pays ne se sont pas encore décidés à suivre cet exemple. Le Conseil devrait examiner les divers aspects du concept dont s'inspire l'initiative iranienne, qui cherche à lier les efforts visant au développement économique et social à ceux qui sont entrepris ou restent à entreprendre dans le cadre du désarmement.

46. Dans le domaine de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources humaines, le Gouvernement iranien s'est particulièrement préoccupé l'année dernière du problème spécifique de « l'exode de matière grise » à l'échelon international et il attend avec impatience le rapport que l'OIT s'apprête à publier à ce sujet. Le Directeur de l'Institut de recherches sociales de l'Université de Téhéran a indiqué dans un rapport que plus de 10 000 ingénieurs et scientifiques ont été admis comme immigrants aux Etats-Unis en 1962 et 1963, qu'environ 4 000 médecins étrangers, dont la plupart viennent de l'Inde, du Pakistan et d'autres pays du Commonwealth, exercent actuellement en Angleterre, et qu'il y aurait en France autant de médecins et de professeurs togolais qu'il y a au Togo de médecins et de professeurs au titre de l'assistance technique française. Le Conseil devrait appeler sur ce problème l'attention des organisations internationales, du PNUD en particulier, pour les inviter à étudier les solutions les plus appropriées.

47. Fermement convaincu que l'industrialisation constitue le point de départ de tout programme de croissance accélérée, l'Iran a continué en 1966 à intensifier ses projets d'industrialisation. Grâce à un accord de coopération technique avec l'Union soviétique, l'Iran sera bientôt en mesure de mettre sur pied sa première aciérie nationale qui entraînera finalement l'installation de tout un ensemble d'industries secondaires. L'Iran se félicite vivement de la création de la nouvelle Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. En outre, le Gouvernement iranien constate avec satisfaction que la BIRD porte un intérêt croissant au développement industriel.

48. En conclusion, le représentant de l'Iran exprime l'espoir que le Conseil s'inspirera dans ses travaux de l'appel que lui a adressé, l'année dernière, à la 1375e séance, le regretté Adlaï Stevenson lorsqu'il comparait le monde à un frêle esquif dont l'équipage ne pourrait survivre que s'il parvenait à éliminer les contradictions qui le divisent.

49. M. ROULLIER (Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime), présentant le rapport annuel de l'IMCO (E/4202), fait observer que le transport des voyageurs, s'il n'est pas l'essentiel des transports par mer, en représente la part la plus spectaculaire. Des accidents maritimes récents ont coûté des centaines de vies humaines. A la demande d'un Etat membre, le Comité de la sécurité maritime s'est réuni en session extraordinaire pour examiner de nouvelles mesures de protection contre l'incendie applicables aux paquebots. Ces mesures seront vraisemblablement adoptées par l'Assemblée au cours d'une session extraordinaire en décembre 1966, et on compte que les Etats membres accepteront, exceptionnellement, de les mettre aussitôt en vigueur sans exiger le délai de grâce habituel, qui est d'une année. Dans certains cas, les passagers utilisant les transports maritimes (les émigrants et, surtout, les pèlerins qui se rendent à La Mecque) sont insuffisamment garantis par les conventions existantes. Le Gouvernement indien a pris l'initiative de reviser profondément, avec l'aide technique de l'IMCO, le texte de la Convention de Simla signée en 1931. Une conférence internationale se tiendra à New Delhi en janvier 1967 pour examiner et sans doute adopter une nouvelle convention.

50. Une Conférence internationale sur les lignes de charge, lors de laquelle a été rédigée une nouvelle convention, s'est tenue à Londres en avril 1966. Bien que hautement technique, le nouveau texte comporte des incidences économiques importantes. Lorsqu'il entrera en vigueur, la capacité de transport de la flotte de commerce mondiale se trouvera automatiquement accrue au bénéfice des usagers du monde entier.

51. L'IMCO a continué à collaborer avec les institutions spécialisées et l'ONU. Les instructions destinées aux capitaines, officiers et marins concernant les nouvelles aides à la navigation, telles que le radar, et les nouvelles méthodes de lutte contre l'incendie, ont été rédigées et diffusées en collaboration avec l'OIT. L'extension rapide de l'industrie des pêches maritimes et le nombre croissant des accidents survenus à des navires de pêche exigent que des consignes de sécurité soient données aux patrons et aux équipages de ces navires. La FAO a accepté de prendre part aux travaux du comité d'experts de l'IMCO qui s'occupe de la stabilité des navires de pêche. Un recueil de recommandations pratiques aux pêcheurs est en cours de rédaction sous l'égide de l'OIT. Les chefs des secrétariats des trois institutions spécialisées intéressées sont parfaitement d'accord sur l'action qu'il convient de mener à cet égard. Les transports par mer des marchandises dangereuses ont pris une telle importance et sont la source de tant d'accidents qu'ils ont nécessité la rédaction d'un Code maritime international des marchandises dangereuses. C'est une tâche qui a pris plusieurs années et pour laquelle l'IMCO a bénéficié de l'aide d'un comité d'experts de la CEE et de l'AIEA. Des relations de travail particulièrement étroites existent avec l'UIT, qui a aidé à rédiger un nouveau code des signaux, et avec l'OMM, qui a sollicité l'aide de la marine marchande pour l'établissement de la Veille météorologique mondiale. Des relations ont également été nouées avec le Service des ressources et des transports du Secrétariat de l'ONU et avec l'UNCTAD. L'IMCO a entrepris avec ces organismes une étude commune des techniques nouvelles appliquées au chargement et au déchargement des navires. Il faut espérer que les liens qui unissent l'IMCO aux autres institutions spécialisées et à l'ONU deviendront plus étroits encore.

La séance est levée à 17 h 40.

Printed in Switzerland 09199—August 1966—1,025